

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

**État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions
de produits
(2006/2007)**

Table des matières

Présentation générale.....	3
<i>Cadre juridique.....</i>	<i>4</i>
<i>Cadre budgétaire</i>	<i>6</i>
Analyse par ministère des principaux fonds de concours et attributions de produits.....	9
<i>Services du Premier ministre.....</i>	<i>10</i>
<i>Écologie, développement et aménagement durables</i>	<i>12</i>
<i>Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales.....</i>	<i>16</i>
<i>Affaires étrangères et européennes</i>	<i>18</i>
<i>Économie, finances et emploi - Budget, comptes publics et fonction publique.....</i>	<i>20</i>
<i>Justice.....</i>	<i>22</i>
<i>Agriculture et pêche.....</i>	<i>24</i>
<i>Travail, relations sociales et solidarité.....</i>	<i>26</i>
<i>Éducation nationale - Enseignement supérieur et recherche.....</i>	<i>28</i>
<i>Défense.....</i>	<i>30</i>
<i>Santé, jeunesse et sports</i>	<i>32</i>
<i>Culture et communication</i>	<i>34</i>
Annexes	37
<i>Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos</i>	<i>38</i>
<i>Rattachements en 2006 par budget</i>	<i>39</i>
<i>Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 20 M€ en 2006.....</i>	<i>40</i>

Présentation générale

1. Cadre juridique

1.1. Entrée en vigueur des dispositions de la LOLF relatives aux fonds de concours et attributions de produits

L'article 17 II et III de la LOLF distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité locale ou territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;

- les attributions de produits destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État. Cette procédure, plus restrictive, se substitue à celle des fonds de concours dits « par assimilation ».

Désormais, aux termes de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances. De plus, elles sont intégrées dans le plafond de dépenses et de charges prévus au 6° du I de l'article 34 (17-II et 51-5).

Par ailleurs, les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (54-2°).

1.2. Création

-La création d'un fonds de concours est opérée à la demande des ministères. A cet effet, la direction du Budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours. Son ouverture est de droit. Elle ne pose pas de problème de principe, hormis celui du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. A cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé. Il est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

En revanche, pour les attributions de produits, le numéro de code et le libellé ne sont attribués qu'après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'Etat autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'Etat.
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du Budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

1.3. Rattachement des crédits

Les crédits sont rattachés sur les programmes des ministères concernés :

- par périodicité selon une procédure automatisée ;
- par un arrêté d'ouverture de crédits par programme, qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2. Les crédits sont disponibles dès signature de l'arrêté et intégration dans l'application ACCORD.

La récapitulation hebdomadaire des ouvertures de crédits est mentionnée au Journal officiel.

1.4. La procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

Le décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 a repris les dispositions du décret du 3 septembre 2002, qu'il a abrogé, relatif à la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des opérations d'investissement co-financées par l'État et par des tiers, conduites en maîtrise d'ouvrage par l'État.

L'article 5 de ce décret prévoit que, pour les dépenses d'investissement et pour chaque opération, une autorisation d'engagement est ouverte par arrêté du ministre chargé du budget, dès l'émission du titre de perception par le ministre intéressé, dans le respect de la prévision et de l'évaluation des recettes de fonds de concours qui figurent dans la loi de finances.

Le crédit de paiement afférent à cette autorisation d'engagement est ouvert par arrêté du ministre chargé du budget après encaissement des fonds.

- En application de ces dispositions, la présente annexe comprend une évaluation des autorisations d'engagement préalables (AEP) à ouvrir sur les budgets concernés.

1.5. Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de fonds de concours sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

En revanche, les reports de crédits d'attributions de produits sont, comme les crédits ouverts par la LFI, soumis au plafond de 3 % des crédits de LFI par programme.

2. Cadre budgétaire

2.1. Baisse des montants rattachés en 2006

Évolution des montants rattachés (rattachements constatés en milliards d'euros arrondis)							
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (au 01/09/07)
Montants rattachés	4,55	4,04	4,49	4,76	5,82	3,56	1,55
Évolution en % d'une année sur l'autre	- 23,7 %	-11,1 %	+ 11,1	+ 6,1	+ 22,1	- 39,0	

2.2. Baisse du nombre des fonds de concours et attributions de produits

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (au 1 ^{er} /09)
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	538	529	546	532	557	538	492

2.3. La répartition des montants rattachés entre les fonds de concours et les attributions de produits

En 2006, la part des crédits rattachés sur les attributions de produits représente 24,5 % du total. La part des crédits rattachés sur les fonds de concours a, quant à elle, sensiblement diminué, passant de 4,65 Md€ en 2005 à 2,69 Md€ en 2006. Cette diminution est directement liée à la réforme de la gestion des fonds structurels européens qui sont, depuis 2006, portés sur des comptes de tiers (cf. infra « Particularités liées aux fonds structurels européens »).

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2006, leur nombre s'est élevé à 163 (119 fonds de concours et 44 attributions de produits), soit 30 % du nombre global.

	2004	2005	2006
En nombre de fonds de concours et attributions de produits (1) :			
Fonds de concours	166	176	159
Attributions de produits	230	238	216
Total (en nombre)	396	414	375
En crédits (en Md€ arrondis) :			
Fonds de concours	3,65	4,65	2,69
Attributions de produits	1,11	1,17	0,87
Total (en Md€ arrondis)	4,76	5,82	3,56

(1) ayant fonctionné

2.4. La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels. En 2006, 3,08 milliards d'euros, soit 86 % du produit total, ont été rattachés sur seulement 8 attributions de produits et 13 fonds de concours, dont le rendement est égal ou supérieur à 20 millions d'euros (liste en annexe). Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 millions d'euros ne sont qu'au nombre de deux (5 ministères pour des rattachements supérieurs à 100 M€).

	2006 (en M€ arrondis)
Équipement	2 244,2
Défense	622,3
Santé	194,1
Culture	118,0
Emploi	114,1
soit 3,29 Md€ (cf. liste détaillée en annexe des rattachements pour l'ensemble des ministères)	

2.5. Particularités liées aux Fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) et sont suivis dans des « programmes techniques » créés à cet effet dans les systèmes informatiques existants.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous « maîtrise d'ouvrage de l'État » (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;
- les crédits du volet national du programme national « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

En 2006, les versements de la Commission européenne pour les fonds structurels européens se sont élevés à 1 980 Md€ : ils ont été imputés à hauteur de 1 896 Md€ sur le compte de tiers, et à hauteur de 84,3 M€ (soit 4,2 % du total) sur le budget de l'État par voie de fonds de concours.

Fonds structurels	Montants versés par la CE, imputés sur le compte de tiers et sur le budget de l'État	Compte de tiers	Fonds de concours
FEDER	950 011 126	894 815 361	55 195 765
FSE	910 282 606	881 000 027 (dont 765 485 434 au niveau local)	29 282 579
FEOGA-ORIENTATION	88 216 766	88 216 766 (dont 85 868 432 au niveau local)	
IFOP	32 009 771	32 009 771 (dont 22 789 014 au niveau local)	
TOTAUX	1 980 402 907	1 896 027 216 (dont 1 768 943 532 au niveau local)	84 375 691

Entre le 1^{er} janvier et le 13 septembre 2007, les montants encaissés sont proches de ceux de 2006 à la même date :

1, 540 milliard au lieu de 1,462 milliard :

- 1, 490 milliard d'euros, ont été encaissés sur le compte de tiers soit des montants très proches de ceux de 2006 à la même date (1, 415 milliard) :

FEDER : 744, 88 millions d'euros dont 13 millions au titre de la programmation 2007-2013

FSE : 641,8 millions d'euros

IFOP : 43, 82 millions d'euros

FEOGA-O : 60,26 millions d'euros.

- 50 millions ont été rattachés au budget de l'Etat,

Pour la programmation 2007-2013 en phase de démarrage :

- deux objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » sont financés par le FEDER et le FSE
- l'objectif « Coopération territoriale européenne » est financé par le FEDER.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Analyse par ministère des fonds de concours et attributions de produits *

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits au budget des services du Premier ministre étaient de 2,014 M€ en AE et de 11,031 M€ en CP au 1^{er} septembre 2007, soit 2,34% du montant des fonds et attributions attendus en AE en 2007 (85,986 M€) et 33,42% du montant des fonds et attributions attendus en CP en 2007 (33,006 M€).

La répartition par mission et programme est définie comme suit :

Mission Conseil et contrôle de l'État

Programme 164 - Cour des comptes et autres juridictions financières : 1 287 906 € dont 1 M€ de titre 2 soit environ 46% des crédits attendus en 2007 (2,79 M€)

- rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières. Cette attribution de produits a été créée en 2007 et, au 1^{er} septembre de cette année, aucun rattachement n'est encore intervenu.

- rémunérations de services rendus par la Cour des Comptes à des organisations internationales ou à des États étrangers. Au 1^{er} septembre 2007, le montant rattaché s'élève à 1 110 336 € dont 1 000 000 € en titre 2 et 110 336 € en titre 3.

- contributions de mécénat dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Cour des Comptes. Au 1^{er} septembre 2007, le rattachement s'élève à 100 185 € (titre 3).

- prélèvements effectués sur les émoluments des personnels de la Cour des comptes et des autres juridictions financières logés par l'Etat à l'étranger, dans les collectivités d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie. Cette attribution de produits a été créée en 2007 et au 1^{er} septembre de cette année, le montant rattaché s'élève à 76 039 € (titre 3).

- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières. Cette attribution de produits a été créée en 2006 et, au 1^{er} septembre 2007, le montant rattaché s'élève à 1 346 € (titre 3).

Programme 165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives : 150 912 € dont 22 867 € de titre 2 soit environ 34% des crédits attendus en 2007 (442 867 €)

- rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le Centre de documentation du Conseil d'État. Au 1^{er} septembre 2007, le rattachement s'élève à 150 912 €, dont 22 867 € de titre 2 et 128 045 € de titre 3, pour une prévision initiale en 2007 de 192 867 € (22 867 € de titre 2 et 170 000 € de titre 3).

- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au Conseil d'État. Cette attribution de produits a été créée en 2006 et, au 1^{er} septembre 2007, aucun rattachement n'est encore intervenu.

- participations financières des collectivités locales aux opérations immobilières des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs. La prévision attendue en 2007 est de 250 000 € (titre 5), mais aucun rattachement n'est encore intervenu au 1^{er} septembre 2007.

Mission Direction de l'action du Gouvernement

Programme 129 - Coordination du travail gouvernemental : 306 046 € dont 6 635 € de titre 2

Cette somme est plus élevée que les crédits attendus en 2007 (243 220 €) en raison du dépassement de la prévision pour le quatrième fonds de concours (63 420 €).

- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre. Créée en 2006, aucun rattachement de recettes n'est encore intervenu sur cette attribution de produits au 1^{er} septembre 2007.

- contribution d'organismes extérieurs à l'Etat à des travaux réalisés dans les cités administratives. Ce fonds de concours, encore actif en 2006, n'est plus rattaché au programme 129 en 2007, sa gestion étant confiée à la Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat (CIPI), qui ne fait plus partie des Services du Premier ministre en 2007 et a été rattachée au programme 722 « Dépenses immobilières ».

- produit des cessions de publications, de travaux et d'études ainsi que des prestations informatiques et télématiques réalisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Les recettes de cette attribution de produits s'élèvent à 44 400 € au 1^{er} septembre 2007, dont 2 216 € de titre 2 (crédits de personnel), soit environ 55% des crédits attendus en 2006 (79 800 €, dont 4 000 € de titre 2 et 75 800 € de titre 3 - fonctionnement).

- remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances. Sa gestion est confiée au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et dépend depuis 2006 du programme 129. Le rattachement des crédits au 1^{er} septembre 2007 s'élève à 246 914 € (de titre 3). Le montant de prévision de 63 420 € concerne la partie prévue du fonds restant sur le programme 129, le reste étant transféré vers d'autres programmes d'autres administrations.

- ancienne contribution de la Commission européenne au financement d'actions dans le domaine de l'industrie et des marchés des secteurs audiovisuels et connexes. Ce fonds de concours, supprimé en 2006 (dernier versement en 2003), a été réactivé fin 2006 pour recevoir l'arrivée d'un solde (27 000 €). Aucun rattachement n'est prévu pour 2007.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Les trois attributions de produits suivantes sont gérées par le Centre d'analyse stratégique (CAS) et rattachées depuis 2006 au programme 129 : seul le premier fait apparaître au 1^{er} septembre 2007 un rattachement de crédits, pour 14 732 €.

- produit des cessions des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'information internationales (CEPII) ; la prévision attendue en 2007 est de 90 000 €, dont 27 000 € de titre 2 et 63 000 € de titre 3, pour 14 732 € déjà rattachés, dont 4 419 € de titre 2, soit environ 16%.

- recettes provenant de la vente de documents et de publications et de l'utilisation, par des tiers, de documents, d'études, de publications ou de banques de données informatiques réalisés par le Centre d'analyse stratégique ; la prévision attendue en 2007 est de 10 000 € (de titre 3).

- participation de tiers aux frais de colloques organisés par le Centre d'analyse stratégique ; il n'y a pas de crédits attendus en 2007.

Programme 148 - Fonction publique : 269 223 €

- Le fonds de concours a été créé en mai 2007, à la demande de la DGAFP, et concerne la contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratifs. Au 1^{er} septembre 2007, le montant rattaché s'élève à 269 223 € (titre 5).

Mission Politique des territoires

Programme 162 - Interventions territoriales de l'Etat : aucun rattachement en AE (sur 82 510 000 € attendus) et 9 016 550 € en CP soit environ 30% des crédits attendus en 2007 (29 530 000 €)

- contribution de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) au programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse et au développement des infrastructures fluviales et portuaires du Rhin et de la bande rhénane ; ce fonds de concours a été créé en juin 2006 et la fin de son libellé rajoutée la même année. Au 1^{er} septembre 2007, le rattachement s'élève à 7 621 600 € en CP uniquement (titre 6), pour une prévision initiale en 2007 de 19 330 000 € (et 70 910 000 € en AE).

- contributions des collectivités territoriales aux travaux de consolidation des ouvrages de protection contre les crues de la Loire. Au 1^{er} septembre 2007, le montant rattaché s'élève à 1 394 950 € en CP uniquement (titre 5), pour une prévision initiale en 2007 de 10 200 000 € (et 11 600 000 € en AE).

- participation de l'AFITF au financement des opérations de prévention des risques naturels engagés avant le 1er janvier 2007. Ce fonds de concours a été créé en 2007 et, au 1^{er} septembre de cette année, aucun rattachement n'est encore intervenu.

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Conseil et contrôle de l'Etat							
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	2 381 785	2 381 785		1 287 906	1 287 906		
<i>dont titre 2</i>	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000		
165 - Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	263 165	263 165		150 912	150 912		
<i>dont titre 2</i>	22 867	22 867		22 867	22 867		
Mission Direction de l'action du Gouvernement							
129 - Coordination du travail gouvernemental	983 692	983 692		306 046	306 046		
<i>dont titre 2</i>	32 360	32 360		6 635	6 635		
148 - Fonction publique				269 223	269 223		
Mission Politique des territoires							
162 - Interventions territoriales de l'Etat	34 080 950	0	34 080 950	0	9 016 550		4 882 500
Total Services du Premier ministre	37 709 592	3 628 642	34 080 950	2 014 087	11 030 637		4 882 500

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Mission Transports

Programme 203 – Réseau routier national

Les fonds de concours rattachés en 2007 sur le programme *Réseau routier national* concernent majoritairement l'action 1 développement des infrastructures routières. En effet, à compter de 2007, aucun crédit budgétaire n'est prévu sur cette action. Ses ressources proviennent essentiellement des fonds de concours apportés par les collectivités territoriales au titre des opérations co-financées et par l'agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF).

L'AFITF est un établissement public national à caractère administratif, créé par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 dont la mission consiste à concourir, dans un objectif de développement durable, au financement de grands projets d'infrastructures routières. En 2006, le domaine d'intervention de l'AFITF a été étendu au financement des contrats de plan Etat-régions.

Les crédits des actions 2 et 3 entretien et exploitation et politique technique, action internationale et soutien au programme sont abondés par des fonds de concours versés par les collectivités territoriales et par des attributions de produits.

Les collectivités territoriales participent au financement de certaines dépenses d'exploitation comme par exemple l'éclairage. Les prestations des services techniques centraux (location d'ouvrages d'art, vente de logiciels informatiques...) donnent lieu à rémunération pour services rendus. Les crédits correspondants à ces recettes sont rattachés par la procédure d'attribution de produits.

Programme 205 – Sécurité et affaires maritimes

Principaux fonds de concours rentrant dans le cadre du programme Sécurité et affaires maritimes :

- Rémunération de prestations fournies par les services des affaires maritimes : il s'agit de prestations (petites réparations, travaux, ...) réalisées pour le compte de tiers par les DDE (subdivisions des phares et balises), dans le cadre de leur mission de signalisation maritime ; plus particulièrement l'entretien du balisage des ports ou plages, la pose et l'enlèvement de bouées pour le compte des communes du littoral avec lesquelles l'État a passé une convention ;
- participations communautaires et étrangères au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins : il s'agit de participations des États signataires du Mémorandum EQUASIS, système d'information pour l'inspection coordonnée des navires hébergé par la France. L'objectif est d'améliorer la qualité des contrôles par un partage des informations sur la flotte mondiale ;

et, dans une moindre mesure :

- Recettes provenant de la vente d'ouvrages et de publications édités par le Ministère chargé de la mer et de la rémunération des travaux et d'études informatiques : Il s'agit de prestations informatiques réalisées par le département des systèmes d'information maritime ;
- Produit des cessions de biens mobiliers.

Programme 217 – Soutien et pilotage des politiques de l'équipement

Principaux fonds de concours rentrant dans le cadre du programme soutien et pilotage des politiques de l'équipement :

- prestations fournies par les services déconcentrés et les écoles du ministère de l'équipement : les crédits hors titre 2 rattachés en 2006 sont de 52.304.000 € alors que le montant prévu en 2007 n'est plus que de 8.210.000 €. Cette forte décroissance est due au transfert de parties de services déconcentrés de l'équipement vers les collectivités territoriales dans le cadre de la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 ;
- participations diverses à l'indemnisation des personnels titulaires des services déconcentrés au titre des travaux exceptionnels : 19.000.000 € rattachés en 2006 ;
- remboursement par des tiers de travaux effectués par les centres d'études techniques de l'équipement et les laboratoires régionaux des ponts et chaussées de la région parisienne : 2 415 000 € de crédits de titre 2 et 49.312.000 M€ de crédits des autres titres rattachés en 2006 ;
- participations des départements à l'indemnisation des personnels d'appoint des services déconcentrés de l'équipement dans le cadre de la réalisation de travaux : 2 178 515 € rattachés en 2006 ;
- produit de la rémunération des services rendus par la Direction des Affaires Économiques et Internationales. En moyenne, les rentrées de cette attribution de produits s'établissent annuellement entre 925 000 euros et 1 250 000 €. L'évaluation du produit 2007 s'élève à 1 100 000 € ;
- participations diverses au financement d'enquêtes et d'études dans le domaine des transports, de l'aménagement et de la construction ». Les cofinancements varient d'année en année selon le programme d'études retenu par le comité de pilotage.

Programme 207 – Sécurité routière

Les fonds de concours rattachés au 1^{er} septembre 2007 représentent 2,48 M€ en AE et 3,57 M€ en CP et concernent :

- Participations diverses à la sécurité et à la circulation routières – Investissement (AE préalables) : 1,54 M€ en AE et 2,63 M€ en CP ;
- Contribution de l'Union européenne aux programmes relatifs à la sécurité et la circulation sur le réseau autoroutier transeuropéen : 0,94 M€ en AE-CP.

Programme 226 – Transports terrestres et maritimes

Les fonds de concours attendus pour 2007 correspondaient à 506 790 000 en AE et 518 569 000 en CP, principalement rattachés à l'action 1 :

action 1

La prévision de fonds de concours venant abonder les moyens de l'action « Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires » s'élève à **434,2 M€ en AE et 429,2 M€ en CP**. Ces fonds de concours proviennent pour l'essentiel de l'AFITF (404,2 M€ en AE et 399,2 M€ en CP). Ces montants correspondent à la part de l'État aux contrats de plan État – régions pour les volets ferroviaire, combiné et transports collectifs ; ils intègrent en outre le financement des transports collectifs en site propre et des infrastructures de transport combiné qui relevaient jusqu'en 2006 de l'action « Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires ». Les autres fonds de concours correspondent à diverses participations de collectivités locales ou internationales aux projets conduits ou subventionnés par l'État ;

action 3 :

la prévision de fonds de concours venant abonder les moyens de l'action s'élève à 69,93 M€ en AE et 84,709 M€ en CP dont 47,98 M€ en AE et 41,72 M€ en CP en provenance de l'AFITF ; ces montants correspondent à la part de l'État aux contrats de plan État – régions pour les volets portuaire, fluvial et littoral ;

action 6 : la prévision de fonds de concours venant abonder les moyens de l'action s'élève à **2,66 M€ en AE-CP**.

Ainsi, au 1er septembre 2007, les fonds de concours rattachés au programme 226 correspondent à 362 504 660 en AE et 21 022 031 en CP.

Mission Politique des territoires

Programme 113 – Aménagement, urbanisme et ingénierie publique

En 2007 et 2008, les fonds de concours et attributions de produits suivants sont ouverts sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique ». Sont indiqués les produits effectivement versés au 1^{er} septembre en 2007, les prévisions de rattachement pour l'année en cours et pour 2008 :

- participations diverses à l'aménagement de la voirie des villes nouvelles - AE préalable. Ce fonds de concours permet de rattacher au programme AUIP la contribution du conseil régional d'Île-de-France au financement, à parité avec l'Etat, des voiries dites primaires des villes nouvelles franciliennes. Au 1^{er} septembre 2007, une somme de 1 M€ de crédits de paiement avait été versée à ce titre. Est attendue d'ici la fin de l'année une dotation complémentaire d'environ 8,6 M€ de CP et de 5,7 M€ d'AE. Le projet de loi de finances pour 2008 repose sur une hypothèse de rattachement de 6,2 M€ de CP ;
- participations diverses à l'aménagement de la voirie des villes nouvelles ». Ce fonds de concours permet également de rattacher au programme la participation du conseil régional d'Île-de-France au financement des voiries primaires des villes nouvelles franciliennes. Est attendu à ce titre pour 2007 le versement de 1 M€ de CP ;
- Participations diverses aux études locales menées dans le domaine de l'urbanisme ». Ce fonds est le moyen pour l'Etat de se faire rembourser une partie des frais qu'il a engagés pour financer des études menées en partenariat avec certaines collectivités locales. En 2007, 10 046 euros ont été perçus au 1^{er} septembre. 110 000 euros sont attendus pour 2007. Le projet de loi de finances pour 2008 repose sur une hypothèse de rattachement de 100 000 euros ;
- Recettes provenant de la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires et de l'organisation ou la participation à des colloques, conférences, séminaires, salons et locations de salles ou d'espaces ». Ce fonds permet à l'Etat d'encaisser les produits qu'il tire des ventes de ses publications et des droits d'entrée aux conférences qu'il organise. En 2007, 18 120 euros en AE=CP ont été perçus au 1^{er} septembre. Sont attendus d'ici la fin de l'année 70 000 euros au total. Le projet de loi de finances pour 2008 repose sur une hypothèse de rattachement de 60 000 euros
- Participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine aux frais de déplacement des architectes-conseils et des paysagistes-conseils de l'équipement ». Ce fonds est le moyen pour l'Etat de se faire rembourser par l'ANRU les frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils réalisant une mission d'expertise sur un projet de rénovation urbaine. Pour des raisons techniques, aucun rattachement ne devrait être opéré en 2007. Le projet de loi de finances pour 2008 repose sur une hypothèse de rattachement de 250 000 euros.

Enfin, a été demandée la création, pour 2008, d'un fonds de concours devant permettre le rattachement au programme de produits actuellement gérés par l'Agence foncière et technique de la région parisienne. Ils seront consacrés au financement d'opérations d'aménagement réalisées en Île-de-France. La recette attendue pour 2008 est de 10 millions d'euros en AE=CP.

Programme 223 - Tourisme

Le programme tourisme comprend deux fonds de concours :

- participation au financement d'études et d'enquêtes dans le domaine du tourisme. Ce fonds de concours recouvre la participation de la Banque de France et de la SNCF aux enquêtes visant à acquérir des connaissances sur les flux touristiques et sur les dépenses des touristes. Ces enquêtes permettent d'évaluer les dépenses touristiques des français en France et à l'étranger. Elles visent également à interroger sur le territoire métropolitain les visiteurs étrangers sur leur demande et sur leurs dépenses touristiques, ce qui permet à la direction du trésor d'établir la balance des paiements.

L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) a reçu le label d'intérêt général par le conseil national de l'information statistique en 2005.

L'enquête sur le suivi de la demande touristique des Français (SDT) porte sur l'observation des déplacements des Français, leurs dépenses lors des voyages en France ainsi que leurs dépenses lors de leurs voyages à l'étranger.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Pour 2006, les recettes à ce titre se sont élevées à 1 794 128 € de la part de la Banque de France et de la SNCF. Pour 2007, les recettes attendues s'élèvent à 953 000 € de la part des deux organismes. Ces recettes diminuent car désormais, s'agissant du marché relatif à l'enquête auprès des visiteurs de l'étranger, le nouveau marché sera établi sous la forme d'un groupement de commande, et la direction du tourisme ne percevra plus de fonds de concours pour la Banque de France au titre de ce nouveau marché.

- participations diverses aux équipements réalisés dans le domaine du tourisme social. Ce fonds de concours recouvre la participation de l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) au financement des équipements réalisés dans le domaine du tourisme social. Le financement de ces équipements permet l'élargissement du droit aux vacances pour tous et assure un aménagement équilibré du territoire.

Pour 2007, les recettes attendues s'élèvent à 2 000 000 € de la part de l'ANCV. Le total des recettes attendues pour 2007 s'élèvent à 2 953 000 € pour les deux fonds de concours.

Programme 181 – Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme 153 - Gestion des milieux et biodiversité

Programme 211 - Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

En ce qui concerne spécifiquement la politique de l'eau, le montant des fonds de concours et attributions de produits rattachés au 1^{er} septembre 2007 est de 2,62 M€ en AE et 3,66 M€ en CP et concerne les catégories suivantes :

- participation aux dépenses d'études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature, à la prévention et la lutte contre les pollutions et à la gestion des milieux naturels sur le programme 181 (0,09 M€ en CP et 2,89 M€ pour la gestion des crues, assorti d'une ouverture de 1,94 M€ en AE) ;
- produit des indemnités piscicoles versées par les concessionnaires d'énergie hydraulique et de la vente d'alevins et de poissons au profit des établissements domaniaux de pisciculture (0,30 M€, au titre de la préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques - programme 153) ;
- contribution aux dépenses spécifiques des cellules d'études des débits des cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement (0,38 M€).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Transports							
203 - Réseau routier national	1 921 123 608	1 677 951 373	1 917 828 943	859 396 673	808 519 037	855 555 324	2 935 000 000
205 - Sécurité et affaires maritimes	3 193 022	3 632 051		2 061 048	2 061 048		300 000
207 - Sécurité routière	9 320 927	6 544 536	9 300 927	2 476 733	3 572 350	1 535 321	4 400 000
217 - Conduite et pilotage des politiques d'équipement	133 760 451	133 760 451		54 978 025	54 978 025		1 700 000
<i>dont titre 2</i>	27 790 493	27 790 493		21 932 553	21 932 553		
225 - Transports aériens	980 522	980 522		0	0		
226 - Transports terrestres et maritimes	733 346 808	411 873 819	690 062 631	362 504 660	21 022 031	360 426 898	
<i>dont titre 2</i>	50 133	50 133					
Mission Politique des territoires							
113 - Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	7 278 089	6 047 373	7 230 716	28 666	1 028 666		10 410 000
222 - Stratégie en matière	1 482 823	1 482 823		-	-	-	-
223 - Tourisme	1 794 128	1 794 128		566 941	566 941		-
Mission Recherche et enseignement supérieur							
190 - Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	111 208	111 208		0	0		
Total Ecologie, développement et aménagement durables	2 812 391 586	2 244 178 284	2 624 423 217	1 282 012 746	891 748 098	1 217 517 543	2 951 810 000

Missions/Programmes	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Ecologie et développement durable							
153 - Gestion des milieux et	1 860 092	1 990 606		673 711	673 711		-
181 - Prévention des risques et lutte contre les pollutions	9 298 220	7 747 372	6 110 000	1 935 883	2 978 927	1 935 883	
211 - Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable	1 694 297	1 694 297		139 032	139 032		-
<i>dont titre 2</i>	154 398	154 398		69 954	69 954		
Total Ecologie, développement et aménagement durables	12 852 609	11 432 275	6 110 000	2 748 626	3 791 670	1 935 883	

INTÉRIEUR, OUTRE-MER ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité : en application de l'article L.1211-5 du code général des collectivités territoriales, une dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement du comité des finances locales et les dépenses de personnel (contractuels CFL) est prélevée sur les ressources affectées à la dotation globale de fonctionnement (prélèvement sur recettes). Son montant est fixé chaque année par une délibération du comité début février.

En 2007, le budget du CFL est rattaché au programme 122 - Concours spécifiques et administration – action 2 – BOP administration de la direction générale des collectivités locales. Le montant se répartit entre le titre 2 et le titre 3.

Pour 2007, les dépenses de personnels (contractuels assurant la répartition et les statistiques de la dotation globale de fonctionnement) sont de 501 120 €. Pour 2008, le titre 2 sera rattaché au programme 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur – action 4.

Une somme de 51 000 € a été fixée en 2007 pour le titre 3 (frais de mission des membres du CFL, élections de ce comité, conception du rapport OFL,...). Ce montant sera réévalué en 2008 pour l'organisation des élections des membres du comité des finances locales. Ce titre 3 reste sur le programme 122 – BOP administration de la DGCL.

- Recettes provenant notamment de la cession de documents des directions, à l'exception de la direction générale de la police nationale et de la direction de la défense et de la sécurité civiles. Le produit de ces ventes est versé sur les programmes 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur et 122 - Concours spécifiques et administration, selon une clef de répartition de respectivement 96 % et 4 %.

La direction générale des collectivités locales vend une partie des publications qu'elle édite chaque année (notamment « Le Guide du maire », « le Guide des impôts locaux », « La M14, commentaires des maquettes réglementaires », le CD-ROM de la DGF,...). Les montants rattachés au 1^{er} septembre 2007 sont de 52 482 € sur le programme 12 et 1 259 586 € sur le programme 216.

- Participation des gouvernements étrangers au financement des coûts d'installation et d'utilisation du système d'information Schengen : la France assure, pour le compte de ses partenaires européens, la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude, de la conception et de la mise en place du système central d'information Schengen (CSIS). Elle héberge également les équipements du CSIS dans le centre informatique interdépartemental de Strasbourg et fournit le personnel d'exploitation associé. Ce système est opérationnel depuis 1991.

Les coûts d'installation et d'utilisation de la fonction de support technique du CSIS sont supportés en commun par les parties contractantes. Ils sont normalement pris en charge par la France qui se fait rembourser ses avances par les autres Etats signataires des accords de Schengen. Les dépenses d'investissement (budget d'installation) recouvrent les coûts d'acquisition des configurations informatiques, les développements de logiciels, la formation des utilisateurs et l'assistance technique aux évolutions. Les dépenses de fonctionnement (budget de fonctionnement) comprennent la maintenance des matériels et logiciels, les consommations téléphoniques, la documentation, les relations publiques et les dépenses de personnel. Il convient de noter, par ailleurs, que la France supporte seule certaines dépenses de fonctionnement, comme cela a été convenu dans le cadre du règlement financier (entretien des locaux, nettoyage, loyers et charges, électricité et fluides, mobilier).

La répartition de ces crédits est la suivante :

50 % pour le programme 176 - Police nationale,

7 % pour le titre 2 du programme 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur et 43 % pour le hors titre 2,

Les rentrées 2007 sont estimées à 5 447 024 €. Elles correspondent aux appels de fonds lancés le 26 avril 2007 aux États membres. Au 1^{er} septembre 2007, les rattachements ne sont pas encore intervenus.

La prévision 2008 de 4 220 925 € est calculée sur la base des budgets prévisionnels d'installation et de fonctionnement approuvés par les États membres, les dépenses effectivement réglées au cours de l'année 2007 n'étant pas connue à cette date.

- Remboursement des dépenses engagées pour les services d'ordre des manifestations sportives et culturelles : le montant des rattachements constatés début septembre 2007 pour le programme 216 - police nationale (5,66 M€) est identique à la moyenne des rattachements constatés les années précédentes. Ils ont un taux d'exécution conforme au rythme habituel.
- Produit des ventes par le service des Domaines de biens mobiliers rattachés au programme 176 (4,14 M€ au 1^{er} septembre 2007).
- Participation du FEDER aux dépenses de rémunération et de fonctionnement de l'assistance technique : 5 684 215 € et 4 133 506 € rattachés au 1^{er} septembre 2007.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

MISSION OUTRE-MER

Les fonds de concours et attributions de produits dont bénéficie la mission « Outre-mer » abondent les programmes suivants :

Programme 123 : Conditions de vie outre-mer

- Un fonds de concours, créé en 2003, reçoit la participation du FEDER aux infrastructures de Guyane.
- Un fonds de concours, créé en 1996, permet de rattacher des crédits du FEDER destinés à prendre en charge certaines dépenses de fonctionnement induites par la participation aux travaux des instances européennes.

Programme 138 : Emploi outre-mer

- Un fonds de concours reçoit la participation du FEDER aux travaux d'équipement du Service militaire adapté dans les DOM, au titre de la programmation 2000-2006.

- Un fonds de concours, créé en 2003, reçoit le concours du FSE au profit du Service Militaire Adapté dans les départements d'outre-mer. Ce fonds de concours est rattaché au niveau central.

Un fonds de concours reçoit la participation de la Région Guadeloupe à des travaux de rénovation et d'extension des bâtiments du SMA.

Une attribution de produit correspond au produit du prélèvement sur la solde des personnels du SMA logés par l'État dans les collectivités d'outre-mer (Polynésie), en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte. Ces crédits budgétisés en PLF 2008 servent à l'entretien des logements, la location des baux et l'entretien-renouvellement des mobiliers.

Programme 160 : Intégration et valorisation de l'outre-mer

- Une attribution de produits a été créée en 1995 afin de permettre le rattachement des produits de l'exploitation du bac « La Gabrielle », assurant la traversée du Maroni entre la Guyane et le Surinam. Le rattachement de cette attribution de produits s'effectue sur le titre 3 pour le fonctionnement de ce bac.

- Une attribution de produits correspond au produit du prélèvement sur les émoluments des fonctionnaires bénéficiant de logements administratifs en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte. A Wallis et Futuna, en revanche, si les prélèvements ont bien été effectués sur les émoluments des agents, le rattachement n'a pas encore pu être opéré. Ces crédits, budgétisés en 2008, servent à l'entretien des logements.

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Administration générale et territoriale de l'Etat							
108 - Administration territoriale	18 773 265	18 773 265		10 387 835	10 387 835		
<i>dont titre 2</i>	8 421 256	8 421 256		5 684 215	5 684 215		
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	2 153 726	2 153 726		1 296 432	1 296 432		
<i>dont titre 2</i>	146 536	146 536		0	0		
Mission Relations avec les collectivités territoriales							
122 - Concours spécifiques et administration	551 315	551 315		52 482	52 482		
<i>dont titre 2</i>	448 772	448 772		0	0		
Mission Politique des territoires							
112 - Aménagement du territoire	271 572	271 572		218 455	218 455		
Mission Sécurité civile							
128 - Coordination des moyens de secours	63 016	63 016		500	500		
161 - Intervention des services opérationnels	196 430	196 430		44 675	44 675		
Mission Sécurité							
176 - Police nationale	16 833 031	16 833 031		10 431 520	10 431 520		
Mission Outre-mer							
123 - Conditions de vie outre-mer	22 137 618	22 137 618		51 734	51 734		
138 - Emploi outre-mer	10 186 642	10 460 325		2 593 446	2 622 212		
160 - Intégration et valorisation de l'outre-mer	404 808	404 808		556 194	556 194		-
Total Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	71 571 423	71 845 106		25 633 273	25 662 039		

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Les recettes des fonds de concours et attributions de produits au budget du ministère des affaires étrangères et européennes étaient de 10 922 094 € en AE et en CP au 1^{er} septembre 2007, soit 72,93 % des rattachements attendus en 2007 (14 976 000 €).

La répartition par programme s'analyse comme suit :

Mission Action extérieure de l'État

Programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde : 9 410 490 € (pour 12 346 000 € prévus au titre de 2007)

Cette somme représente 76,22 % des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2007 pour ce programme.

Les rattachements effectués au 1^{er} septembre 2007 sur le programme 105 proviennent d'un fonds de concours et de 7 attributions de produits.

Fonctionnement et investissements

Les attributions de produits relatives au fonctionnement et à l'investissement se montent à 7 493 901 € au 1^{er} septembre 2007 et se répartissent comme suit :

- prélèvement forfaitaire sur les émoluments perçus par les personnels du ministère des affaires étrangères et des établissements d'enseignement logés par l'État. Cette attribution de produit (5 910 676 € au 1^{er} septembre 2007) est utilisée à l'entretien et à la rénovation des logements. Elle sera supprimée en 2008 et intégrée en base budgétaire.
- produit des cessions de biens mobiliers (1 031 902 €). Cette attribution de produits qui recueillait exclusivement le produit de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques, reçoit depuis 2007 le produit de l'ensemble des cessions des biens mobiliers du MAEE.
- location d'immeubles diplomatiques et consulaires à l'étranger (536 500 €) ;
- rémunération de certains services rendus par le MAEE : 11 073 €. Cette attribution de produit est partagée entre les programmes 105 (pour 15%) et 151 (pour 85%) ;
- rémunération de services rendus par la mise à disposition de certains utilisateurs du Centre de Conférences Internationales (3 750 €) ;

Interventions (coopération militaire et de défense) : 1 916 589 €

Les recettes proviennent principalement d'un fonds qui recueille les participations de gouvernements étrangers à la construction de l'école de maintien de la paix de Bamako (1 459 364 €).

Par ailleurs, deux attributions de produits recueillent :

- les versements effectués par les gouvernements étrangers à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France (189 528 €) ;
- les remboursements effectués par divers organismes à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France (267 697 €).

Programme 151 – Français à l'étranger et étrangers en France : 78 765 € (titre 3) soit 43,76% des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2007 pour ce programme (180 000 €).

62 765 € proviennent de l'attribution de produits partagée avec le programme 105 (produit de la rémunération de certains services rendus par le MAEE) ;

16 000 € proviennent d'un fonds de concours relatif aux contributions de tiers au plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie.

Programme 185 – Rayonnement culturel et scientifique : 684 472 € (titres 2 et 3) soit 31,84% des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2007 pour ce programme (2 150 000 €)

Personnel

Deux fonds de concours recueillent la participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts nationaux mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion dans le cadre des conventions de jumelage financées par le programme Phare (agents titulaires : 282 928 € ; agents non titulaires : 112 696 €).

Fonctionnement

Une attribution de produit, partagée entre les programmes 185 (pour 40 %) et 209 (pour 60%), correspond aux recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger (288 848 €).

Mission Aide publique au développement

Programme 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement : 748 367 € soit deux fois et demie plus que les fonds de concours et attributions de produits attendus en 2007 pour ce programme (300 000 €)

Fonctionnement

498 076 € proviennent :

- de l'attribution de produits partagée avec le programme 185 (cf. supra) (433 276 €) ;
- de contributions d'États et d'organisations internationales des évaluations nationales ou internationales portant sur la coopération internationale et l'aide au développement (64 800 €).

Interventions

250 291 € proviennent de la contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008 Prévisions d'AE préalables
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	
Mission Action extérieure de l'Etat							
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	10 402 723	10 402 723		9 410 490	9 410 490		
151 - Français à l'étranger et étrangers en France	146 682	146 682		78 765	78 765		
185 - Rayonnement culturel et scientifique	1 261 603	1 261 603		684 472	684 472		
<i>dont titre 2</i>	923 212	923 212		395 624	395 624		
Mission Aide publique au développement							
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	1 235 103	1 235 103		748 367	748 367		
Total Affaires étrangères et européennes	13 046 111	13 046 111		10 922 094	10 922 094		

**ÉCONOMIE, FINANCES ET EMPLOI
BUDGET, COMPTES PUBLICS ET FONCTION PUBLIQUE**

Pour l'année 2006, le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie comprenait 31 fonds de concours et 34 attributions de produits qui représentent un montant global de rattachements de crédits de 77 950 198 €.

Au 1^{er} septembre 2007, les 28 fonds de concours et 36 attributions de produits du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique représentent 32 760 514 €, dont l'essentiel se répartit comme suit :

Mission Gestion et contrôle des finances publiques

Programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »

- L'attribution de produits recueillant la rémunération des services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs du Trésor : 1,32 M€ ;
- L'attribution de produits concernant la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la Direction Générale des Impôts : 0,98 M€.

Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques

Programme « Statistiques et études économiques »

- L'attribution de produits relative à la rémunération de services rendus dans le domaine statistique : 3,85 M€.

Mission Développement et régulation économique :

Programme « Développement des entreprises ».

- Le fonds de concours correspondant à la participation des collectivités locales au financement de la construction du centre de microélectronique de Gardanne : 7,1 M€ ;
- Le fonds de concours relatif à la participation des collectivités locales au financement de reconversions industrielles : 0,74 M€.

Programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et de services »

- L'attribution de produits relative au traitement automatisé du fret international (SOFI) relevant des Douanes : 12,49 M€ ;
- L'attribution de produits destinée à recueillir la rémunération des prestations fournies par les douanes aux opérateurs du commerce extérieur en dehors des bureaux de douanes ou de leurs heures légales d'ouverture : 1,81 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008 Prévisions d'AE préalables
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	
Mission Gestion et contrôle des finances publiques							
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	9 068 674	9 068 674		3 437 597	3 437 597		
218 - Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle	1 719 311	1 719 311		1 388 863	1 388 863		
Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques							
220 - Statistiques et études économiques	20 575 437	20 575 437		4 217 887	4 217 887		
Mission Développement et régulations économiques							
127 - Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel	2 638 770	2 638 770		20 658	20 658		-
134 - Développement des entreprises	12 325 939	12 653 305		8 794 624	8 794 624		
199 - Régulation et sécurisation des échanges de biens et services	19 625 104	19 625 104		14 900 885	14 900 885		
Mission Recherche et enseignement supérieur							
188 - Recherche dans le domaine de l'énergie	11 669 597	11 669 597		0	0		
Mission Aide publique au développement							
110 - Aide économique et financière au développement	0	0		0	0		
Total Economie, finances et emploi et Budget, comptes publics et fonction publique	77 622 832	77 950 198		32 760 514	32 760 514		

JUSTICE

En 2006, les rattachements de crédits constatés au titre des fonds de concours et attributions de produits s'élèvent à 1 968 749 euros en AE et en CP.

L'exercice 2006 a vu la création de trois attributions de produits se rapportant aux produits des cessions de biens mobiliers de chacun des programmes 107 « administration pénitentiaire », 166 « justice judiciaire » et 182 « protection judiciaire de la jeunesse », pour un rattachement de crédits global de 540 800 euros. Un montant au moins équivalent est attendu sur ces trois attributions de produits pour l'exercice 2007.

Au 1^{er} septembre 2007, pour le **programme 166 « justice judiciaire »**, les crédits comptabilisés s'établissent à 394 449 euros (1 077 217 € en 2006) et se répartissent entre les fonds de concours et attributions de produits suivants :

« participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce » pour un montant de 76 021 euros ;

« redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales » pour un montant de 4 481 euros ;

« participations versées à titre d'offre de fonds de concours lors de la communication des décisions judiciaires par le service de documentation de la Cour de cassation » à hauteur de 313 947 euros.

Le **programme 213 « Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes associés »** a vu la création en 2007 d'un fonds de concours intitulé « participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique », afin d'y porter le financement par ce fonds interministériel des dépenses d'équipement, de fonctionnement et de formation de la Délégation ministérielle aux personnes handicapées du ministère de la Justice.

Pour l'exercice 2007, la prévision de rattachement, tous programmes confondus, a été estimée à 3 970 000 euros. L'écart entre cette prévision et l'exécution au 1^{er} septembre 2007 devrait être comblée par des rattachements plus nombreux au second semestre de l'exercice.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Justice							
101 - Accès au droit et à la justice	0	0		0	0		
107 - Administration pénitentiaire	111 947	111 947		26 232	26 232		
166 - Justice judiciaire	1 077 217	1 077 217		394 449	394 449		
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	227 080	227 080		0	0		
213 - Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	552 505	552 505		163 656	163 656		
Total Justice	1 968 749	1 968 749		584 337	584 337		

AGRICULTURE ET PÊCHE

Les recettes constatées en 2007 sont de 6,05 M€ (AE = CP) au 1^{er} septembre. Comme en 2006, la faiblesse du niveau des recettes de fonds de concours s'explique par le fait que le principal montant à rattacher par voie de fonds de concours en 2007 est constitué de la participation de FEOGA aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux (30,9 M€ attendus en 2007). Or, le rattachement de ces crédits intervenant traditionnellement en fin d'année, ces derniers ne sont donc pas encore comptabilisés.

Ces recettes correspondent principalement, d'une part, à des fonds de concours européens (2,99 M€) :

- participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques et au réseau d'information comptable agricole – RICA – (programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » : 2,09 M€) ;
- participation du FEOGA aux dépenses de subventions relatives aux forêts (programme 149 « Forêt » : 0,88 M€) ;
- participation de l'IFOP aux dépenses de rémunération d'assistance technique (programme 154 « Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable : 0,01 M€) ;

et d'autre part à des attributions de produits (2,23 M€ dont 1,11 M€ au titre des produits de la diffusion auprès des tiers des bulletins d'avertissements agricoles localisés sur le programme 215).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales							
149 - Forêt	1 112 072	1 112 072		879 141	879 141		
154 - Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	4 024 404	4 024 404		774 490	774 490		
<i>dont titre 2</i>	0	0		11 000	11 000		
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	3 490 487	3 490 487		4 115 604	4 115 604		2 800 000
<i>dont titre 2</i>	0	0		600 000	600 000		
227 - Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	0		0	0		
Mission Enseignement scolaire							
143 - Enseignement technique agricole	0	0		0	0		
Mission sécurité sanitaire							
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	30 007 312	30 007 312		278 922	278 922		8 400 000
Total Agriculture et pêche	38 634 275	38 634 275		6 048 157	6 048 157		11 200 000

TRAVAIL, RELATIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ

Mission « Travail et emploi »

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés à la mission « Travail et emploi » concernent essentiellement la participation des employeurs aux dispositifs d'accompagnement des restructurations, les crédits du Fonds social européen et la contribution de la Communauté européenne à diverses études.

En gestion 2007, il a été créé un fonds de concours pour rattacher les crédits émanant de la Commission européenne au titre du Fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM).

1. Participation des entreprises au financement des dispositifs d'accompagnement des restructurations

Programme 103 - Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques »

- L'attribution de produits relative à l'allocation temporaire dégressive (ATD)

Cette allocation favorise le reclassement extérieur d'un salarié qui accepte un emploi dont la rémunération est inférieure à son salaire antérieur, au moyen d'une compensation différentielle dégressive octroyée sur deux ans (4,57 M€ prévus en 2007 et 1,73 M€ rattachés au premier semestre 2007) ;

- L'attribution de produits relative aux allocations spéciales du fonds national de l'emploi ASFNE

Les ASFNE sont des mesures octroyées essentiellement dans le cadre des plans sociaux et permettent à leurs bénéficiaires de percevoir environ 65 % de leur salaire brut antérieur. Elles sont ouvertes aux salariés de plus de 57 ans. Le financement est assuré par une participation de l'Unedic, de l'État, du salarié et de son employeur. Seule la participation des entreprises est rattachée par attribution de produits, soit 84,40 M€ prévus en 2007 et 19,57 M€ rattachés au 1^{er} semestre. L'estimation de cette participation tient compte d'un taux de participation des entreprises de 19,80 %. La contribution de l'Unedic, qui gère le dispositif pour le compte de l'État, vient en diminution des avances demandées par l'Unedic à l'État pour la gestion du dispositif ;

- Le fonds de concours relatif aux PRP :

Ce dispositif permettait à des salariés âgés de plus de 55 ans de transformer leur emploi à temps plein en emploi à temps partiel jusqu'à leur retraite effective. Ces mesures ont été supprimées par l'article 12 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Les rattachements ne concernent donc plus que le stock des bénéficiaires encore présents (5,93 M€ au premier semestre 2007).

2. Fonds social européen

Depuis le passage à la LOLF, les crédits communautaires FSE sont désormais comptabilisés sur un compte de tiers de classe 4. Par exception, les rattachements des crédits par voie de fonds de concours sont maintenus pour :

- Les dépenses directes d'assistance technique initiées par l'Etat (marchés, prestations externes.....) :

Les remboursements de dépenses sont rattachés au programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ». 55 M€ sont prévus en 2007. Cette prévision tient compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation 2007-2013 qui devra coexister avec la fin de la programmation actuelle. Au 1^{er} semestre 2007, 2,71 M€ rattachés concernent la programmation 2000-2006.

- La contribution du FSE à l'insertion par l'activité économique (IAE) :

En 2006, la participation du FSE au cofinancement de l'IAE était rattachée au programme 102 « Accès et retour à l'emploi ». En PLF 2007, les mesures de l'insertion par l'activité économique ont été transférées au programme 133 – Développement de l'emploi.

3. Contribution de la Communauté européenne

La Communauté européenne participe à des cofinancements relatifs aux :

- études et statistiques initiées par la DARES. Ces crédits sont rattachés au programme 155 ;
- études relatives à la santé et sécurité au travail qui sont cofinancées par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail. Ce cofinancement fait l'objet d'un ou deux versements annuels sur le programme 111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail.

Créations de fonds de concours au 1^{er} semestre 2007

Ces crédits sont rattachés au programme 103.

- Contribution du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et remboursement des sommes indûment perçues : Le règlement 1927/2006 du Parlement et du Conseil du 20 décembre 2006 a institué le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Ce fonds vise à intervenir dans des licenciements de très grande ampleur se produisant dans l'Union européenne, dès lors que ces restructurations peuvent être imputées aux variations de commerce mondial.

Ce fonds fonctionne grâce à un mécanisme d'avances de l'Etat, remboursées par l'Union européenne. A l'issue des actions engagées au titre du FEM, les crédits versés par l'Union européenne qui n'auront pas été consommés devront être restitués au budget de l'Union.

- Contribution du FSE à l'amélioration de l'accès à la qualification : le FSE cofinance des actions de formation professionnelle assurées par l'association ORT-France (0,34 M€).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Mission Ville et logement

Programme 135 - Développement et amélioration de l'offre de logement

- Participations diverses aux études locales menées dans le domaine de la construction, du logement et de l'habitat ». Ce fonds permet à l'Etat de se faire rembourser une partie des frais qu'il a engagés pour financer des études menées en partenariat avec certaines collectivités locales. Au 1^{er} septembre 2007, 54 653 euros en AE=CP avaient été rattachés au programme. La prévision pour la fin de l'année est de 150 000 euros en AE=CP. De la même façon, 150 000 € en AE = CP sont attendus en 2008 ;

- Participations d'organismes européens à des études dans le domaine du logement ». Au titre de sa participation au groupe de travail européen relatif à la performance énergétique des bâtiments, la DGUHC peut prétendre à la prise en charge par le budget européen de certaines dépenses en vue de quoi ce fonds de concours avait été créé. Devraient être versés à ce titre 76 000 € en AE=CP en 2007. Aucun rattachement de crédits n'est prévu pour 2008.

Programme 147 - Équité sociale et territoriale et soutien

- recettes provenant de la rémunération de services rendus par la délégation interministérielle à la ville (DIV), au titre des cessions de documents et publications (« COM' la Ville » et « Lettre de la DIV »), de l'organisation de colloques, séminaires, salons, expositions et des frais de copie de documents administratifs ;

- crédits de l'Union européenne dédiés à l'assistance technique de programmes européens ;

- produit des cessions de biens mobiliers.

Aucune recette n'a été constatée au 1^{er} septembre 2007.

Mission Solidarité et intégration

Programme 137 - Égalité entre les hommes et les femmes : 0,36 M€ de crédits au titre du concours du Fonds social européen (FSE) aux actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sont prévus en 2007.

Programme 177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : 2 M€ sont prévus au titre de diverses contributions aux actions et prestations d'aide sociale obligatoire assurées par l'Etat.

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Travail et emploi							
102 - Accès et retour à l'emploi	0	0		2 961 197	2 961 197		
103 - Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	87 287 908	87 287 908		27 563 647	27 563 647		
111 - Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	39 917	39 917		0	0		
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	12 720 383	12 720 383		2 744 341	2 744 341		
Mission Ville et logement							
135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	54 770	54 770		54 653	54 653		
147 - Équité sociale et territoriale et soutien	24 900	24 900		0	0		
Mission Solidarité et intégration							
104 - Accueil des étrangers et intégration	4 942 936	4 942 936		499 200	499 200		
137 - Égalité entre les hommes et les femmes	91 544	91 544		0	0		
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	8 899 296	8 899 296		1 772 064	1 772 064		
Total Travail, relations sociales et solidarité	114 061 654	114 061 654		35 595 102	35 595 102		

ÉDUCATION NATIONALE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Mission Enseignement scolaire

En 2006, les sommes rattachées au budget de l'enseignement scolaire représentent un montant de 2 430 745 euros. Les crédits rattachés portaient :

- sur des dépenses de rémunération : 0,47 M€ ;
- sur des dépenses de fonctionnement : 1,89 M€ ;
- et sur les dépenses d'intervention : 0,06 M€.

En 2007, les fonds de concours et attributions de produits venant abonder le budget de la mission enseignement scolaire sont les suivants :

- 7 fonds de concours sur la Mission Enseignement scolaire, dont 4 sur le programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré :
 - Concours FSE ;
 - Participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du second degré ;
 - Participation de l'Union Européenne aux dépenses concernant les experts mobilisés auprès de la MINUK ;
 - Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies (programme 214) ;
 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées aux dépenses de recrutement et de formation (programme 214, titre 2) ;
 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées aux dépenses d'intégration (programme 214, hors titre 2).
 - Participation à l'installation d'un espace numérique de travail au sein de l'académie de la Réunion.
- 6 attributions de produits sur le programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale et le programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré :
 - Produit des recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (sauf ESEN et DEPP) ;
 - Produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la DEPP ;
 - Rémunération d'actions de formation (programme 141) ;
 - Produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par l'ESEN ;
 - Rémunération d'actions de formation ;
 - Produit des cessions de biens mobiliers.

Les crédits rattachés au budget de la mission enseignement scolaire s'élèvent au 1^{er} septembre 2007 à 2 021 289 euros sur le programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale.

Mission Recherche et enseignement supérieur

Programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire

D'un montant de 50,46 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 41,07 M€ en crédits de paiement (CP) au 1^{er} septembre 2007, les rattachements de crédits de fonds de concours proviennent pour une part des régions, départements, communautés urbaines et communes, pour le reste de la communauté européenne. Les participations des collectivités territoriales ont dépassé 36,7 M€ en AE et 28,1 M€ en CP. Quant aux rattachements de crédits émanant du FEDER, ils se montent à 13,7 M€ en AE et 12,9 M€ en CP.

Programme 231 – Vie étudiante

2,30 M€ ont été rattachés en AE et en CP au 1^{er} septembre 2007 au titre de remboursement de prêts d'honneur.

Programme 172 - Orientation et pilotage de la recherche

Ce programme dispose de trois fonds de concours pour lesquels une seule recette est constatée au 1^{er} septembre 2007 :

- la participation de l'Union européenne au financement de la coordination des programmes de recherche européens dans le cadre de l'espace européen de la recherche (ERANET) : 0,01 ;
- la participation du FEDER au programme national informatique PRESAGE (PNI) ;
- le concours du Fonds social européen.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Enseignement scolaire							
141 - Enseignement scolaire public du second degré	538 923	538 923		4 560	4 560		
<i>dont titre 2</i>	474 406	474 406		4 560	4 560		
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	1 891 822	1 891 822		2 021 289	2 021 289		
Mission Recherche et enseignement supérieur							
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	34 017 610	42 364 421	39 215 610	50 460 510	41 077 102	50 435 310	45 000 000
172 - Orientation et pilotage de la recherche	12 067	12 067		13 413	13 413		
231 - Vie étudiante	3 053 736	3 053 736		2 300 820	2 300 820		
Total Education nationale	39 514 158	47 860 969	39 215 610	54 800 592	45 417 184	50 435 310	45 000 000

DÉFENSE

Les prévisions de ressources extra-budgétaires attendues au PLF 2008 s'élèvent à 670,2 M€ en AE/CP alors qu'elles étaient de 686,43 M€ en AE/CP en LFI 2007 pour l'ensemble du ministère.

Les rattachements constatés au 1^{er} septembre 2007 se chiffrent à 427,49 M€ en AE et 400,44 M€ en CP.

Les écarts entre les prévisions de la LFI 2007 et les rattachements effectués au 1^{er} septembre 2007 s'expliquent principalement par le fait que le rythme des rattachements de crédits par voie de fonds de concours et attributions de produits au budget du ministère de la défense, à l'instar des gestions antérieures, s'accélère au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Dans cette perspective, une analyse des écarts pourra être réalisée de manière pertinente après la clôture de la gestion 2007 dans le cadre des travaux de construction du rapport annuel de performance (RAP) 2007.

Le rattachement de crédits extra-budgétaires au budget 2007 a fait l'objet d'une procédure particulière d'expérimentation au profit du programme 178 « Préparation et emploi des forces », issue des travaux menés courant 2006 dans le cadre du macro-processus 5, consistant en l'ouverture d'AE préalable en gestion 2007 sur une nouvelle attribution de produits 70.2.6.567 « recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées – AE préalable ».

Cette expérimentation a été lancée en faveur du service de santé des armées (SSA) afin de faciliter la passation de ses marchés de fonctionnement intervenant en tout début d'année et d'assurer ainsi la couverture de ses charges obligatoires.

En construction du PLF 2007, 135 M€ d'AE préalable ont été positionnées sur le budget du SSA (programme 178 – action 5 – sous-action 80) visant à permettre au service, dès le début de gestion 2007, à passer des engagements préalablement à l'encaissement des recettes issues du versement de la dotation annuelle de financement (DAF) principalement alimentée par la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

Pour 2008, le montant d'AE préalable est de 97 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Défense							
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	9 860 851	9 860 851		13 634 982	13 634 982		
146 - Équipement des forces	123 827 398	124 107 398		44 407 449	44 407 449		
178 - Préparation et emploi des forces	458 346 251	466 329 700	70 278 880	334 707 033	307 666 122	90 754 172	97 000 000
<i>dont titre 2</i>	158 336 158	158 336 158		202 094 609	202 094 609		
212 - Soutien de la politique de la défense	15 679 000	15 679 000		30 637 710	30 637 710		
Mission Sécurité							
152 - Gendarmerie nationale	4 398 141	4 398 141		2 655 178	2 655 178		
Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation							
167 - Liens entre la nation et son	1 026 759	1 026 759		783 339	783 339		
169 - Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	898 494	898 494		659 796	659 796		
Total Défense et anciens combattants	614 036 894	622 300 343	70 278 880	427 485 487	400 444 576	90 754 172	97 000 000

SANTÉ, JEUNESSE ET SPORTS

Mission Santé

Programme 136 - Drogue et toxicomanie

Ce programme reçoit les produits des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants : 1,5 M€ et 2 M€ sont respectivement prévus en 2007 et en 2008.

Mission Solidarité et intégration

Programme 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

1 751 M€ sont prévus en 2007. Ce montant est lié à des versements dans les domaines suivants :

- la participation de tiers au financement des enquêtes établies par la direction de la recherche, des études et des statistiques (0,281 M€) ;
 - le remboursement des frais de prélèvement et d'analyse d'échantillons d'eau pour la vérification de la qualité des eaux non minérales destinées à la consommation humaine (0,57 M€ sur le titre 2 et 0,64 M€ hors titre 2) ;
 - Participation des parents au fonctionnement des crèches et du jardin d'enfants des ministères sociaux (0,17 M€) ;
 - la participation au financement de projets communs entre acteurs de la sécurité sociale notamment pour le portail internet www.securite-sociale.fr (0,05 M€) ;
 - le produit des cessions de biens mobiliers par l'administration des domaines (0,04 M€).
- 1 151 M€ sont prévus en 2008. La diminution par rapport à 2007 s'explique par une baisse de la prévision des rattachements au titre des analyses d'échantillons d'eau.

Programme 157 - Handicap et dépendance

20 M€ sont prévus en 2008. Il s'agit de la participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au fonctionnement des groupes d'entraide mutuelle (GEM) en faveur des personnes handicapées. La CNSA est alimentée par les cotisations sociales salariales et patronales produites lors de la journée de solidarité ainsi que par une fraction de la CSG.

Mission Sécurité sanitaire

Programme 228 - Veille et sécurité sanitaire

Ce programme reçoit les remboursements des frais de prélèvement et d'analyse d'échantillons d'eau pour la vérification de la qualité des eaux non minérales destinées à la consommation humaine 5,5 M€ sont prévus en 2007.

Mission Sports, jeunesse et vie associative

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés à la mission sport, jeunesse et vie associative concernent essentiellement :

Programme 163 - Jeunesse et vie associative

Dans le cadre du programme européen « culture 2000 », le ministère organise en 2007 avec d'autres partenaires européens diverses activités autour du patrimoine des colonies de vacances. La commission européenne devrait soutenir cette opération en apportant à la France un concours financier de 0,029 M€. Un premier versement de 0,011 M€ sera rattaché sur le programme « jeunesse et vie associative » d'ici la fin de gestion 2007.

Programme 210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

En 2007, seuls le fonds de concours relatif au produit de cession de biens immobiliers relève du programme « conduite et pilotage ». Il s'agit essentiellement des produits de vente de véhicules ou de matériel informatique. Ces produits sont chaque année rattachés en fin de gestion.

Programme 219 - Sport

1 - La contribution de l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) à l'opération « solidarité ».

Dans le cadre de cette opération, les établissements publics placés sous la tutelle du ministère accueillent chaque année depuis 2004 en mini-séjours des jeunes qui ne partent pas en vacances, afin de leur proposer des activités sportives, culturelles, scientifiques et techniques et les faire participer à des ateliers relevant de la solidarité. A compter de 2005, ce dispositif a été étendu à l'ensemble des périodes de congés scolaires.

L'ANCV s'est engagée à contribuer à cette opération sous forme d'une aide à la personne. Cette participation est renégociée chaque année et varie en fonction du nombre de jeunes réellement accueillis. En 2007, la contribution de l'ANCV devrait s'établir à 1,572 M€ dont 1,3 M€ au titre de 2007 et 0,272 M€ au titre du solde de la convention signée en 2006. Au 1^{er} septembre 2007, l'ANCV n'a pas encore versé sa contribution pour 2007.

2- La participation financière des collectivités territoriales à divers travaux de construction et de rénovation d'équipements sportifs de l'Etat.

Il s'agit principalement de la contribution des collectivités locales aux travaux de construction et de rénovation des CREPS et notamment, de leur participation aux contrats de plan Etat-régions (CPER). A compter de 2007, la totalité de ces opérations d'investissement réalisées dans les CREPS relève uniquement du programme 219 « sport ».

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Au titre de 2007, les participations attendues des collectivités territoriales ont été évaluées à 7,16 M€ en AE et 1,313 M€ en CP. Les rattachements actuellement recensés au 1^{er} septembre s'élèvent à 6,513 M€ en AE et 1,313 M€ en CP et concernent les opérations suivantes :

- la rénovation du stade d'athlétisme du CREPS d'Houlegate (0,923 M€ en AE = CP),
- la restructuration du site des Corbières au CREPS de Dinard (0,304 M€ en AE uniquement)
- la construction d'un complexe escrime-judo au CREPS de Reims (2,287 M€ en AE uniquement),
- la rénovation des hébergements du CREPS de Vichy (1,5 M€ en AE uniquement),
- la réfection des voiries et la rénovation du bâtiment NOTOS du CREPS de Dijon (0,390 M€ en CP).

3 - Participation de partenaires privés au financement de campagnes de communication initiées par le MJSVA

Un fonds de concours a été créé en 2006 pour permettre le rattachement, sur le programme « sport », des contributions de partenaires privés au financement de campagnes de communication initiées par le ministère.

Ont été rattachées, à ce titre, sur le programme « sport » au 1er septembre 2007 les participations des 3 organismes suivants à la campagne sur la prévention des accidents de montagne 2006 pour un montant total de 0,033 M€ en AE = CP :

- prévention MAIF (0,015 M€ en AE = CP)
- syndicat national des moniteurs de ski (0,008 M€ en AE = CP)
- syndicat national des téléphériques (0,010 M€ en AE = CP).

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Santé							
136 - Drogue et toxicomanie	1 991 507	1 991 507		755 907	755 907		
Mission Solidarité et intégration							
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 707 328	1 707 328		1 250 355	1 250 355		
<i>dont titre 2</i>	570 138	570 138		570 000	570 000		
157 - Handicap et dépendance	11 324 271	11 324 271		0	0		
Mission Sécurité sanitaire							
228 - Veille et sécurité sanitaires	179 067 036	179 067 036		1 452 772	1 452 772		
Total Santé, jeunesse et sports	194 090 142	194 090 142		3 459 034	3 459 034		

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Sport, jeunesse et vie associative							
163 - Jeunesse et vie associative	0	0		0	0		
210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 332 940	1 077 030	1 278 612	0	0		
219 - Sport	2 954 489	1 129 489	2 282 347	6 545 735	1 345 471	6 513 235	6 137 919
Total Santé, jeunesse et sports	4 287 429	2 206 519	3 560 959	6 545 735	1 345 471	6 513 235	6 137 919

CULTURE ET COMMUNICATION

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de la Culture et de la communication rattachées au 1^{er} septembre 2007 sont les suivantes :

Mission Culture

Programme 131 - Création

Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par le Mobilier national et la Manufacture de Sèvres (1,35 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Programme 175 - Patrimoines

Recettes provenant des fonds de concours relatifs aux Monuments historiques :

Les écarts entre la prévision (15,20 M€ en AE et 150,70 M€ en CP) et la réalisation (82,72 M€ en AE et 74,95 M€ en CP au 1^{er}/09/07) résultent des difficultés d'évaluation du fonds de concours versé par le Centre des monuments nationaux (CMN) suite à l'affectation directe à l'établissement en 2007 de 25 % du produit des droits de mutation à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers dans la limite de 70 M€ par an. Pour ce fonds de concours, aucune autorisation d'engagement n'avait initialement été prévue en 2007. En outre, 70 M€ en CP ont été versés par anticipation dès 2006, réduisant d'autant l'exécution 2007.

Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les musées gérés par la direction des musées de France et le centre de recherche et de restauration des musées de France (0,75 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les centres d'archives de la direction des archives de France (0,31 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Recettes provenant des participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement des écoles d'architecture (1,07 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Recettes provenant des participations de tiers aux opérations de communication engagées par le ministère de la culture et de la communication (0,67 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Recettes provenant de la rémunération des services rendus par la direction des archives de France, la direction de l'administration générale, les directions régionales des affaires culturelles et les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (0,07 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Produits des cessions de biens mobiliers (0,01 M€ en AE=CP au 1^{er}/09/07).

Mission Recherche culturelle et culture scientifique

Programme 186 – Recherche culturelle et culture scientifique

Participation de l'Union européenne à la constitution, à la diffusion et au développement de banques d'images du patrimoine artistique des grands musées européens (0 € en AE et en CP au 1^{er}/09/07).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2006			Rattachements 2007 au 1er/09			2008
	AE	CP	Dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Mission Culture							
131 - Création	1 534 413	1 534 413		1 349 910	1 349 910		
175 - Patrimoines	22 742 372	112 555 059	18 336 361	83 777 985	76 014 664	81 916 369	17 500 000
<i>dont titre 2</i>	119 008	119 008		68 841	68 841		
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 796 093	3 796 093		1 822 549	1 822 549		
<i>dont titre 2</i>	9 548	9 548		24 340	24 340		
Mission Recherche et enseignement supérieur							
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	137 941	137 941		0	0		
Total Culture et communication	28 210 819	118 023 506	18 336 361	86 950 444	79 187 123	81 916 369	17 500 000

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Annexes

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Evolution des rattachements sur les trois derniers exercices clos

Budgets	Rattachements (en euros)			Variation 2006/2005
	2004	2005	2006	
Affaires étrangères	14 200 655	15 628 672	13 046 111	-17%
Agriculture et pêche	213 785 347	382 434 774	38 634 275	-90%
Anciens combattants (1)	513 180	749 464		
Culture et communication	72 789 214	58 960 631	118 023 506	100%
Ecologie et développement durable	218 393 261	14 194 955	11 432 275	-19%
Economie, finances et industrie	118 309 338	114 752 359	77 950 198	-32%
Enseignement scolaire	20 897 191	21 200 336	47 860 969	-30%
Enseignement supérieur (2)	44 154 288	47 433 220		
Recherche (2)	0	167 954		
Emploi, cohésion sociale et logement	928 852 235	954 364 018	114 061 654	-88%
Ville et rénovation urbaine (3)	51 274	79 748		
Urbanisme et Logement (3)	27 000	53 970		
Equipement	145 215 796	138 984 463	2 244 178 284	54%
Transports et sécurité routière (4)	926 280 737	1 279 799 293		
Mer (4)	33 525 250	40 540 792		
Tourisme (4)	1 223 650	1 433 562		
Intérieur et collectivités territoriales	1 253 540 731	1 280 046 654	38 842 355	-97%
Aménagement du territoire (5)	439 489	160 367		
Jeunesse et sports	1 922 257	4 102 954	2 206 519	-46%
Justice	6 402 794	1 910 564	1 968 749	3%
Outre-mer	13 978 505	10 686 355	33 002 751	209%
Santé et solidarités	88 171 994	684 607 459	194 090 142	-72%
Services généraux du Premier ministre	1 237 316	3 888 623	3 628 642	-11%
Plan (6)	124 411	172 422		
Total budgets civils	4 104 035 913	5 056 353 609	2 938 926 430	-42%
Défense	657 981 724	758 918 084	622 300 343	-18%
Total budget général	4 762 017 637	5 815 271 693	3 561 226 773	-39%
Budgets annexes				
Aviation civile	4 416 014	5 360 614	5 913 947	10%
Légion d'honneur	988 989	314 422		
Total budgets annexes	5 405 003	5 675 036	5 913 947	4%
Total pour le tableau	4 767 422 640	5 820 946 729	3 567 140 720	-39%

Fonds de concours et attributions de produits transférés en 2006 :

- (1) périmètre ministériel "Défense et anciens combattants"
- (2) périmètre ministériel "Education nationale et recherche"
- (3) périmètre ministériel "Emploi, cohésion sociale et logement"
- (4) périmètre ministériel "Equipement"
- (5) périmètre ministériel "Intérieur et collectivités territoriales"
- (6) périmètre ministériel "Services du Premier ministre"

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Rattachements en 2006 (en CP)

Périmètres ministériels	Fonds de concours	Attributions de produits	Total rattaché
Affaires étrangères	2 325 538	10 720 573	13 046 111
Agriculture et pêche	35 182 382	3 451 893	38 634 275
Culture et communication	114 881 731	3 141 775	118 023 506
Ecologie et développement durable	9 475 935	1 956 340	11 432 275
Economie, finances et industrie	30 167 146	47 783 052	77 950 198
Education nationale et recherche	42 865 876	4 995 093	47 860 969
Emploi, cohésion sociale et logement	67 658 054	46 403 600	114 061 654
Equipement	2 118 404 240	125 774 044	2 244 178 284
Intérieur et collectivités territoriales	26 905 037	11 937 318	38 842 355
Jeunesse et sports	2 152 191	54 328	2 206 519
Justice	993 472	975 277	1 968 749
Outre-mer	32 597 943	404 808	33 002 751
Santé et solidarités	186 536 313	7 553 829	194 090 142
Services du Premier ministre	749 531	2 879 111	3 628 642
Total budgets civils	2 670 895 389	268 031 041	2 938 926 430
Défense et anciens combattants	16 025 822	606 274 521	622 300 343
Total budget général	2 686 921 211	874 305 562	3 561 226 773
Budgets annexes			
Aviation civile	5 156 137	757 810	5 913 947
Total budgets annexes	5 156 137	757 810	5 913 947
Total pour le tableau	2 692 077 348	875 063 372	3 567 140 720

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Fonds de concours au rendement supérieur à 20 M€ en 2006

Code	Libellé	partie versante	Rattachement
Culture et communication			
02-1-7-428	Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, ainsi que des palais nationaux (AP Préalables)	Collectivités locales Établissements publics Tiers	34 551 338
02.1.1.429	Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, ainsi que des palais nationaux (ayant donné lieu à APP)	Collectivités locales Établissements publics Tiers	72 135 899
Agriculture			
03-1-4-223	Participation du FEOGA aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux.	FEOGA	27 013 797
Éducation nationale			
06.1.7.085	Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE Préalables).	Collectivités locales	31 692 661
Outre-mer			
14-1-6-724	Plan exceptionnel en faveur de la Guyane	Agence française de développement	22 000 000
Équipement			
23-1-1-097	Participation à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national.	Collectivités locales Organismes divers	48 200 791
23-1-7-143	Participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE Préalables).	Collectivités locales Organismes divers	1 594 065 866
23-1-7-144	Participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalable)	Collectivités locales Organismes divers	150 213 713
23-1-7-151	Participation à l'aménagement, l'adaptation et la construction d'installations portuaires et à des travaux divers sur le littoral (AE Préalables).	Collectivités locales Organismes divers	36 962 167
23.1.1.157	Participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports – Opérations engagées avant le 31 décembre 2005 (CP uniquement)	AFITF	171 300 000
23.1.4.453	Participations d'États européens au financement de projets dans le domaine des transports interurbains	États européens	26 410 951
23-2-6-501	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les centres d'études techniques de l'équipement et les laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées de la région parisienne.	Collectivités locales	51 727 140
23-2-6-775	Rémunération de prestations fournies par les services déconcentrés et les écoles du ministère de l'équipement.	Divers	52 304 116
Santé			
35-1-6-955	Participation de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés à l'achat, au stockage et à la livraison de traitements pour les pathologies résultant d'actes terroristes ou menaces sanitaires graves.	CNAMTS	175 000 000
Emploi et travail			
36-2-6-084	Contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi.	Bénéficiaires et entreprises	39 437 134
36-1-6-849	Contribution des entreprises au financement de la préretraite progressive.	Entreprises	44 232 879

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Code	Libellé	Partie versante	Rattachement
Défense			
70-2-6-565	Recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées.	Organismes d'assurance maladie	302 591 087
70.2.7.567	Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (AE préalables).	Organismes d'assurance maladie	70 278 880
70.2.6.569	Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2).	Organismes d'assurance maladie	43 074 152
70-2-6-586	Recettes provenant d'essais effectués par la Défense au profit de tiers autres que les gouvernements étrangers, bénéficiant à la délégation générale pour l'armement (fonctionnement).	Tiers	33 834 334
70.2.6.600	Recettes provenant de prestations diverses effectuées par la défense dans le cadre de sa mission, bénéficiant à la délégation générale pour l'armement	Tiers	48 027 030